

# Exercice 1

Les données de base	
Salaire de base	1 200 €
Prime en février	250 €
Prime en juin	50 €
Prime en décembre	1 000 €
Durée du travail	24 heures par semaine soit 104 h par mois
Effectif	12 salariés
Calculs à effectuer	Calcul du coefficient d'allègement puis de l'allègement patronal En utilisant les règles de régularisation progressive

## Exercice 2

Les données de base	
Salaires de base	1 200 €
Heures complémentaires en mars	6 heures dont 4,8 h à 110%
Heures complémentaires en juin	2 heures
Absences non rémunérées en février 2019	3 semaines
Durée du travail	24 heures par semaine soit 104 h par mois
Effectif	12 salariés
Calculs à effectuer	Calcul du coefficient d'allègement puis de l'allègement patronal En utilisant les règles de régularisation progressive et imputation des réductions aux diverses caisses